

## ARRÊTÉ DU MAIRE N°179/2023

Le Maire de la commune de SEYSSEL (Haute-Savoie),

**Vu**

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code de la Route,
- l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

**Considérant que**

- l'association « Amaury Sport Organisation » représentée par M. Christian PRUDHOMME, organise la 6ème étape du critérium du Dauphiné au départ de Nantua, en arrivée à Crest-Volland et passant par la commune de Seyssel 74910,
- le bon déroulement de la manifestation, la sécurité des participants et des usagers de la voie publique, nécessitent de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules sur les voies empruntées et parking communaux,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – Vendredi 9 juin 2023 :

- **le stationnement des véhicules sera interdit en bordure de chaussée de 12h00 à 15h00 :**
  - sur RD 992 / avenue BORCIER, rue de Savoie,
  - sur RD 17 / rue de Méral, route de Clermont, route de Coligny,
- **la circulation des véhicules sera ponctuellement interdite de 13h00 à 14h30 :**
  - RD 992 et RD 17, au droit des axes arrivant perpendiculairement à ces deux voies

**ARTICLE 3** – La signalisation provisoire réglementant la circulation et le stationnement sera mise en place et enlevée par l'organisateur qui prendra toutes les dispositions nécessaires pour laisser libre accès aux services de secours.

**ARTICLE 4** - Le demandeur veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

**ARTICLE 5** - Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et lieux habituels.

Ampliation sera adressée :

- à M. Christian PRUDHOMME , représentant l'association « Amaury Sport Organisation »,
- au Centre Technique Départemental de Seyssel,
- à la Mairie de Seyssel 01420,
- à la gendarmerie de Seyssel,
- aux centres de secours de Seyssel 74910 et 01420,
- au service Gestion du Domaine Public du Département de la Haute-Savoie,

Fait à Seyssel, le 07/06/2023  
Le Maire, Gérard LAMBERT

